



Dossier **U200619012** enregistré le 18-06-2020 à 14:39
Prélevé le 19-06-2020 à 12:48 en interne
Edité le 20-06-2020 à 14:41 Numéro patient : U200619012

U

Mr Raymond RIPP
06.23.39.67.65
Né(e) le 22-04-1952
6 RUE SAINT CECILE
67100 STRASBOURG

Correspondant **BIOCOVID**
Prescripteur **Dr Jean Marie FEGER**

Mr RIPP Raymond
6 RUE SAINT CECILE
67100 STRASBOURG

COMPTE-RENDU DE RESULTATS

(Sauf indication contraire, prélèvement sanguin)

Intervalles de référence

Antériorités

EXAMEN MICROBIOLOGIQUE

EXAMEN VIROLOGIQUE RESPIRATOIRE ⁽¹⁾

CORONAVIRUS COVID 19

Recherche du COVID-19 (SARS-CoV-2) Négative
(RT-PCR Allplex 2019-nCoV Assay sur STARlet/CFX96)

CONCLUSION Absence d'ARN du Coronavirus CoVid19/SARS-CoV-2.
Résultat à interpréter en fonction du contexte clinique.

Les indications de prise en charge concernent les patients présentant des signes cliniques d'infection par le virus SARS-CoV-2 selon les critères définis par l'Agence nationale de santé publique, sans signes de sévérité orientant vers une prise en charge hospitalière.

La sensibilité de la recherche du SARS-CoV-2 par PCR sur prélèvement naso-pharyngé est en cours d'évaluation. En l'état actuel des connaissances, on ne peut exclure la présence d'un certain nombre de faux négatifs. Le rendu d'un résultat négatif ne permet donc pas d'exclure de façon certaine une infection par le Covid-19.

Tout patient symptomatique, même si le résultat de l'examen est négatif, doit continuer à appliquer les mesures barrières vis à vis de son entourage, en particulier des personnes fragiles et se considérer comme potentiellement contagieux jusqu'à totale disparition des symptômes.

« Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en oeuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé.

Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidarites.sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>). Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Référent en protection des données – Direction Générale de la Santé (DGS) – Ministère des solidarités et de la santé – 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rgpd@sante.gouv.fr.»

(1) Labo. exécutant : Laboratoire BIHL LABM BIORHIN- DU BASSIN POTASSIQUE

Horaires du lundi au vendredi de 7h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. Samedi de 7h30 à 12h00.

SELAS Biolix – Siret 301 968 715 00013 – Enregistré sous le N° 67-101
Siège social : 4, rue Clémenceau 67230 Benfeld
Toute reproduction partielle est interdite.

DOSSIER VALIDE BIOLOGIQUEMENT PAR : DAMIEN FORNOFF

